



## DIRIGEANT

LA LETTRE D'INFORMATION POUR  
LES CHEFS D'ENTREPRISES

## AVIS D'EXPERT LOURMEL, LA FORCE DU COLLECTIF

**EDITO** de Denis Turrier, Directeur général Lourmel

### LA PANDÉMIE DE COVID-19 A BOUSCULÉ NOS CERTITUDES

L'économie a subi un coup d'arrêt et le secteur du message imprimé et digitalisé n'a malheureusement pas échappé à un très important ralentissement de son activité. Forts de nos valeurs centrées sur le collectif et sur les solidarités qu'il comporte, nous nous sommes résolument engagés à vos côtés.

Notre Conseil d'Administration, composé à parts égales de représentants d'employeurs et de salariés, a tenu à accompagner pleinement nos entreprises adhérentes et leurs collaborateurs. Au plus fort de la crise, nous avons pu nous mobiliser pour soutenir le secteur en exonérant de cotisations les indemnités de chômage partiel tout en maintenant les droits des salariés, en participant au remboursement des périodes d'arrêt de travail dérogatoire (par exemple, pour garde d'enfants de moins de 16 ans).

Un geste déterminant pour participer justement à l'effort collectif, auquel un certain nombre d'entreprises du secteur ont largement contribué, en adaptant leur activité en produisant masques et protections sanitaires. Cet engagement fort, essentiel à l'heure où la solidarité est indispensable, nous le poursuivrons sur la durée, dans les suites de la crise sanitaire, bien sûr, mais aussi au quotidien, au travers de nos prestations et actions. Cette lettre en est un reflet et je vous en souhaite bonne lecture. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

## EN BREF

### AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE : VOS SALARIÉS PEUVENT ÊTRE ÉLIGIBLES

L'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco crée une aide exceptionnelle d'urgence pour les salariés cotisants Agirc-Arrco y compris les dirigeants salariés du secteur privé, qui connaissent des difficultés personnelles d'ordre financier du fait de la crise sanitaire. Cette aide circonstanciée sera allouée une fois et pourra atteindre 1 500 € en fonction de la situation du demandeur. Vos salariés peuvent être éligibles.

#### Quelles sont les modalités ?

Le salarié ou dirigeant salarié devra remplir un formulaire de demande d'intervention sociale simplifiée, disponible

sur le site web Lourmel : [www.lourmel.com/co-vid-19-particuliers](http://www.lourmel.com/co-vid-19-particuliers) et fournir une déclaration sur l'honneur qui précise sa situation et décrit ses difficultés financières personnelles. Il devra également fournir les trois derniers bulletins de salaire ou revenus dont au moins l'un d'eux présente une baisse de rémunération et des justificatifs en lien avec les difficultés énoncées (dépenses à engager ou créances non acquittées). Après analyse du dossier et acceptation, le déblocage de cette aide est effectué sous un mois.

UNE ACTION SOCIALE  
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
agirc-arrco

# Avis d'expert

## LOURMEL, LA FORCE DU COLLECTIF

### LOURMEL S'EST ENGAGÉ PLEINEMENT POUR SOUTENIR LE SECTEUR DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

La crise sanitaire du COVID-19 qui a bouleversé notre société dès le mois de mars 2020, a été fortement ressentie par la branche professionnelle des industries graphiques qui n'a malheureusement pas échappé à un très important ralentissement de son activité.

Plus que jamais, nos adhérents ont eu besoin de notre accompagnement, pour affronter les difficultés financières et les conséquences humaines et sociales inhérentes à cette crise majeure. Dès le début de cette pandémie, notre Groupe de Protection Sociale et son Conseil d'Administration ont mis en œuvre l'ensemble des mesures fortes et indispensables à la continuité de ses activités et au soutien renforcé de ses adhérents.

### EXONÉRATION DE COTISATIONS SUR LES INDEMNITÉS ET LES ÉVENTUELS COMPLÉMENTS DE SALAIRE VERSÉS PAR L'EMPLOYEUR ET MAINTIEN DES GARANTIES EN CAS DE CHÔMAGE PARTIEL

Le Groupe Lourmel a décidé d'exonérer de cotisations patronales et salariales les indemnités de chômage partiel et l'éventuel complément de salaire qui serait versé par les entreprises de mi-mars à fin juin 2020, tout en maintenant les garanties. Ainsi, tous les salariés des industries graphiques au chômage partiel, couverts par Lourmel, ont bénéficié du maintien total de leurs garanties prévoyance et santé. **7 millions d'euros ont été engagés pour soutenir et accompagner la profession.**

Ce dispositif a complété ce qui avait été mis en place en première urgence par Lourmel, en ce qui concerne la possibilité de report des cotisations retraite, santé et prévoyance sans pénalité de retard des échéances de mars à juin 2020 et la participation au remboursement des périodes d'arrêts de travail dérogatoires pour garde d'enfants de moins de 16 ans.

### ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ET DES SERVICES : UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS NOS ADHÉRENTS

Nos collaborateurs se sont mobilisés et se sont adaptés pour maintenir la continuité d'activité durant ces circonstances exceptionnelles. **Tous les moyens techniques et humains ont été déployés pour maintenir 90% des appels en réception et assurer la bonne gestion des dossiers et du paiement des prestations.**

De leurs côtés, de nombreuses entreprises du secteur ont su s'adapter pour poursuivre leurs activités, en adaptant leurs structures pour produire des équipements nécessaires au respect des normes sanitaires, tels que des masques et des plexiglass, contribuant ainsi à l'effort collectif. Fidèle à sa mission d'être présent à tous les moments de la vie de l'entreprise et de ses salariés, Lourmel poursuit son accompagnement pour aider les chefs d'entreprises et leurs salariés, **en proposant un double dispositif de soutien à la reprise d'activité.**



# Être bien informé

## UN DOUBLE DISPOSITIF LOURMEL POUR ACCOMPAGNER LES CHEFS D'ENTREPRISES ET LEURS SALARIÉS, ENTIÈREMENT FINANCÉ PAR L'ACTION & SOUTIEN

Redémarrer l'activité d'une entreprise après une crise sanitaire sans précédent, mobilise les chefs d'entreprises à double titre : retrouver un équilibre financier et mobiliser les collaborateurs qui pour certains, ont vécu des moments éprouvants.

### UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DÉDIÉ AUX CHEFS D'ENTREPRISES

Lourmel et son partenaire Crésus associent leurs compétences pour aider les chefs d'entreprises qui souhaitent être conseillés et orientés en toute confidentialité. Cet accompagnement personnalisé leur permettra de bénéficier de l'expertise de Crésus en matière de diagnostic pour :

- analyser avec eux la situation globale de leur entreprise,
- étudier les éléments financiers et prévenir les difficultés de gestion,
- co-crée un plan d'action et les orienter vers des solutions sur mesure,
- suivre mensuellement le plan d'action et l'ajuster,
- analyser les différents postes de dépenses et de revenus dans l'objectif de rationaliser les finances,
- mettre en place une médiation avec les créanciers.

### FACILITEZ LE RETOUR DE VOS SALARIÉS AIDANTS

La reprise ne pourra se faire qu'avec le soutien et l'énergie des collaborateurs, ayant pour certains, vécu des moments difficiles. C'est notamment le cas des salariés aidants, particulièrement affectés durant la pandémie. Lourmel et son partenaire « La Compagnie des aidants » soutiennent les entreprises et leur propose un dispositif complet et simple à mettre en place, pour répondre aux situations de fragilité sociale des salariés aidants :

- des rendez-vous organisés par visioconférence, par téléphone ou encore sur le lieu du travail si les conditions de sécurité sanitaires le permettent,
- des entretiens réalisés par nos conseillères en économie sociale et familiale.

### POUR BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT CHEFS D'ENTREPRISES, CONTACTEZ NOUS PAR MAIL :

- [cdavenne@lourmel.asso.fr](mailto:cdavenne@lourmel.asso.fr)
- [pduval@lourmel.asso.fr](mailto:pduval@lourmel.asso.fr)

### POUR METTRE EN PLACE UN SOUTIEN AUX SALARIÉS AIDANTS CONTACTEZ LE :

- 01 40 60 20 25

Retrouvez toutes les informations sur notre site web [www.lourmel.com](http://www.lourmel.com)







## PRÉVOYANCE SUPPLÉMENTAIRE SALARIÉS CADRES

# 4 BONNES RAISONS D'OPTER POUR LA SOLUTION PRÉVOYANCE CADRES LOURMEL

LA PRÉVOYANCE  
CONVENTIONNELLE



LA PRÉVOYANCE  
SUPPLÉMENTAIRE



**UNE COUVERTURE  
100% OPTIMALE**

## **UNE COUVERTURE ÉTENDUE, AVANTAGEUSE, VALORISANTE ET PERSONNALISÉE**

- **Vous répondez à vos obligations légales\***, et choisissez entre plusieurs niveaux progressifs de garanties.
- **Vous préservez votre trésorerie** grâce à une couverture de vos salariés cadres en cas d'incapacité de travail et bénéficiez d'avantages fiscaux.
- **Vous pratiquez** une politique sociale attractive.
- **Vous construisez avec nous** le contrat qui correspond à vos attentes.

\* Convention Collective Nationale de travail du personnel des imprimeries de lauré et des industries graphiques (article 514).

### QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes le spécialiste de la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé. Nous défendons vos intérêts pour vous rendre plus forts face aux risques.

### NOUS CONTACTER



0 809 10 28 08

Service gratuit  
+ prix appel

Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h

[contact-entreprises@lourmel.asso.fr](mailto:contact-entreprises@lourmel.asso.fr)

Toutes les informations directement sur  
notre site [www.lourmel.com](http://www.lourmel.com).

Retrouvez-nous aussi sur [in](https://www.linkedin.com/company/lourmel)

GROUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - [www.lourmel.com](http://www.lourmel.com) - Tél. 01 40 60 20 00  
Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la  
Sécurité sociale - Institution Agirc-Arrco n°F 201 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532 ; CARPILIG/P  
(Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie  
par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale  
- SIREN 533 889 960 ; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité -  
SIREN 437 994 205. Crédit Photo : iStock.



**LOURMEL**

Agir ensemble pour mieux vous protéger